conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 1 de 10

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Wetrok Reshine Sport

UFI: 8DNE-MAT2-UVRJ-6YPX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Wetrok AG

Rue: Steinackerstr. 62
Lieu: CH-8302 Kloten
Téléphone: +41 (0)43 255 51 51
e-mail: chemie@wetrok.ch

Interlocuteur: Head Regulatory Téléphone: +41 (0)43 255 53 50

Internet: www.wetrok.ch

Service responsable: BU Chemicals / Regulatory

Mobile + 41 79 657 45 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse) - Im Notfall (CH): +41 44 251 51 51 (Tel. 145)

(Toxikologisches Zentrum)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol, éthanolamine Ethoxylate d'alcool tridécylique **Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

# Conseils de prudence

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 2 de 10

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement (CE)	nº 1272/2008)				
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			15 - < 20 %		
	203-961-6	603-096-00-8				
	Eye Irrit. 2; H319					
34590-94-8	2- (méthoxy-méthyléthoxy) prop	10 - < 15 %				
	252-104-2		01-2119450011-60			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	5 - < 10 %				
	200-578-6	603-002-00-5				
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H	1319	•			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acu	te Tox. 4, Skin Corr. 1B; H3	32 H312 H302 H314			
9043-30-5	Ethoxylate d'alcool tridécylique					
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de co	ncentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	15 - < 20 %
	dermique: Dl	_50 = 4120 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5660 mg/kg	
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol	5 - < 10 %
	par inhalation	: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg	
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol, éthanolamine	1 - < 5 %
		: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou lermique: DL50 = 100 mg/kg; par voie orale: DL50 = >1000 mg/kg STOT SE 3; 100	
9043-30-5		Ethoxylate d'alcool tridécylique	1 - < 5 %
	par voie orale	: ATE = 500 mg/kg	

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 3 de 10

## Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

# Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact avec les veux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 4 de 10

## Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

# Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.

Température de stockage conseillée : à température ambiante

# Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C Température maximale de stockage: 25°C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
141-43-5	2-Aminoéthanol	2	5		VME 8 h	
		4	10		VLE courte durée	
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
112-34-5	Butyldiglykol	10	67		VME 8 h	
		15	101		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
34590-94-8	Oxyde de dipropylèneglycolméthyle (mélange d'isomères)	50	300		VME 8 h	
		50	300		VLE courte durée	

#### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

# Conseils supplémentaires

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 5 de 10





## Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Recommandation:

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

# **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Liquide
jaune clair
caractéristique

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé non déterminé Limite supérieure d'explosivité: Point d'éclair: 45°C Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: 10.5 - <11.5 Hydrosolubilité: complètement miscible Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé Pression de vapeur: non déterminé Densité: 0.986 - 0.996 a/cm3 Densité de vapeur relative: non déterminé

# 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé100%

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 6 de 10

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Éviter de: Gel

## 10.5. Matières incompatibles

Acide. Peut être corrosif pour les métaux.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# Information supplémentaire

Stabilité et réactivité: 24 M

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## ETAmél calculé

ATE (orale) 7246.4 mg/kg; ATE (cutanée) 22449.0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 224.49 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 30.612 mg/l

N° CAS	S Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthan	ol						
	orale	DL50 mg/kg	5660	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	4120	Lapin				
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	_						
	orale	DL50 mg/kg	6200	Rat	IUCLID			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat	RTECS			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanola	2-aminoéthanol, éthanolamine						
	orale	DL50 mg/kg	>1000	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	100	Lapin				
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l					
9043-30-5	Ethoxylate d'alcool tridécylique							
	orale	ATE mg/kg	500					

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 7 de 10

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau: irritant.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthano	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Scenedesmus sp.				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna				
64-17-5	alcool éthylique, éthanol								
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 14221 mg/l	9268 -	48 h	Daphnia magna	IUCLID			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l		Onchorhynchus mykiss	IUCLID			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna				

# 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

Date d'impression: 24.05.2023

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 8 de 10

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129

Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

# Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200129

Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

d'identification:

14.1. Numéro ONU ou numéro

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 55, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 14.102 % (139.044 g/l) 2004/42/CE (COV): 34.41 % (340.410 g/l)

Information supplémentaire

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 9 de 10

Aucune donnée disponible

# Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification			
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul			
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul			

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

## Information supplémentaire

Uniquement pour usages industriels. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Wetrok Reshine Sport**

Date de révision: 08.11.2022 Code du produit: 313 Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)